



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

AVIS DE VIGILANCE ORANGE PLUIE-INONDATION

Début de l'épisode : jeudi 22 janvier 2026 à minuit

Fin prévisible de l'épisode : vendredi 23 janvier 2026 à 16h00

La tempête INGRID circule au large du Finistère durant la journée de vendredi.

Un court passage pluvieux traverse l'Ouest Bretagne dans le courant de la nuit de jeudi à vendredi, avec des pluies modérées en seconde partie de nuit.

Ces pluies engendrent des cumuls souvent compris entre 10 et 20 mm.

Elles sont suivies par un ciel de traîne porteur d'averses parfois soutenues en journée.

Des précipitations plus durables sont possibles l'après-midi sur le Finistère à proximité du centre dépressionnaire.

Ces précipitations en journée apportent 10 à 25 mm supplémentaires.

Ainsi, sur l'ensemble de l'épisode pluvieux, on totalise des cumuls de l'ordre de 20 à 40 mm en général.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- d'interdire des voies de circulation directement concernées par l'événement météo, s'ils le jugent nécessaire ;

- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place ;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée et évitez les abords d'un cours d'eau. Ne vous mettez pas à l'abri près des arbres ;
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux ;
- Ne touchez pas aux câbles de réseaux tombés à terre.

Fait à Vannes, le 22 janvier 2026 à 16 h 30

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du SIDPC

Sébastien DESHAYES

Conséquences possibles :

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Des chutes d'arbres et de branchages sont possibles.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires.
- Des coupures d'électricité et de réseau téléphonique peuvent se produire.

Message transmis aux services suivants :

- SDIS (CODIS)	- Groupement de Gendarmerie	- DDPN
- DDTM	- UD DREAL	- DD ARS
- DSSEN	- DDPP	- DDETS
- Préfecture de zone (COZ)	- Météo-France	- DIRO
- Sous-préfecture de Lorient	- Sous-préfecture de Pontivy	- DMD
- SAMU	- CHBA	- CHBS
- Conseil régional de Bretagne	- Conseil départemental	- Base hélicoptère
- Golfe du Morbihan Vannes Agglo	- Lorient Agglomération	- CROSSA
- RTE	- ENEDIS	- GrDF
- Orange	- SNCF	- CTRL
- Associations agréées de sécurité civile	- Eau du Morbihan	- EPTB Vilaine
- SAUR	- VEOLIA	- CEO
- STGS	- SUEZ	